

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-397

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2021-397

Réorganisation de la Direction Générale Haute Qualité de Vie - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens) et des besoins de recrutement apparaissent nécessaires.

I. DIRECTION GENERALE

Mission préfiguration de la régie de l'eau potable

Transformation d'un poste de catégorie A+ en catégorie A, filière administrative, d'acheteur public

Transformation d'un poste de catégorie A+ en catégorie A, filière administrative, d'adjoint au directeur des affaires administratives et financières

Ouverture du poste de directeur des affaires administratives et financières (catégorie A+, filière administrative et technique, cadres d'emplois des administrateurs et des ingénieurs en chef) aux grades des attachés, attachés principaux et directeurs territoriaux (code PER12676)

Par délibération n°2020-552 en date de 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a décidé de créer une régie personnalisée, dénommée « Régie de l'Eau Bordeaux Métropole », pour l'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de la défense extérieure contre l'incendie et de l'assainissement non collectif au 1er janvier 2023 et de proposer une orientation de gestion en régie pour l'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2026.

Le préalable au démarrage de l'exploitation des services publics entrant dans le périmètre de la régie à compter du 1er janvier 2023, une phase de préfiguration est mise en œuvre. Portée par la collectivité de rattachement et placée sous l'autorité du directeur général Haute Qualité de vie, elle est dotée des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et s'appuiera sur une équipe de préfiguration constituée de 8 personnes, initialement répartie comme suit :

- 5 agents de catégorie A+ dont le directeur de la régie
- 2 agents de catégorie B

- 1 agent de catégorie C

Le caractère nécessairement évolutif de ce projet nous amène aujourd'hui à constater que les profils initialement envisagés ne sont pas en adéquation avec les postes à créer.

Ainsi les 2 postes de catégorie B administratif d'acheteurs publics ne suffisent pas à répondre au plan de charge conséquent identifié. En effet, environ 130 marchés sont à écrire. Il est nécessaire de coordonner cette activité et définir la stratégie de la commande publique globale de la régie de l'eau, suivre sa mise en œuvre et rédiger les premiers marchés publics de la régie et actes administratifs associés.

C'est pourquoi il est proposé qu'un poste d'acheteur public (catégorie A, filière administrative, grade d'attaché, attaché principal, directeur territorial) soit créé et que le poste de catégorie A+ actuellement vacant de directeur de la mission de préfiguration de la régie de l'eau soit supprimé (PER12636).

De même, il est nécessaire de faire évoluer le poste de catégorie A+ vacant de chef de projet (cadre d'emplois des ingénieurs hors classe et des administrateurs) en catégorie A de chef de projet finances/budget (grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial).

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions de ces deux postes, d'acheteur public et d'adjoint au directeur des affaires administratives et financières, il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération des candidats retenus pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade d'attaché territorial) et 46 335.36 € annuels (dernier échelon du grade de directeur territorial).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

II. DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (DAAF)

La Direction d'Appui Administrative et Financière de la DGHQV coordonne ou pilote des missions sur les domaines administratifs transverses de la Direction Générale. A ce titre elle apporte des outils d'aide à la décision au Directeur Général et assure un rôle d'interface entre les directions support centrales et les directions opérationnelles internes, et notamment les SCA.

Issue de la mutualisation de 2016, la DAAF a été organisée pour accompagner un projet de création d'une nouvelle Direction générale, portant des compétences de services publics urbains, de services techniques métropolitains et communs. Parallèlement, la DAAF porte la politique publique funéraire métropolitaine et intègre des missions uniques dans le champ d'activités classiques des Directions d'Appui (Mission Prévention et Sécurité, Stratégie Funéraire, Chef d'établissement).

Après 5 ans d'exercice une étude croisée a été menée au sein de la Direction Générale afin d'évaluer la pertinence de son positionnement dans un environnement ayant également évolué, et d'ajuster ses modes et niveaux d'intervention.

Le présent rapport a pour objet de proposer le repositionnement de ressources internes afin d'adapter et de consolider, d'une part, les missions existantes au plan de charge et aux enjeux associés et, d'autre part, de développer de nouvelles activités, identifiées à forte plus value pour l'animation transversale de la Direction générale qui compte 1807 agents.

La DAAF est composée de 70 agents répartis sur deux grands domaines :

- Le domaine funéraire
- Le domaine administratif et financier

Sur ce dernier, les compétences finances/administration générale et RH sont les plus impactées par un plan de charge croissant lié aux process de déconcentration et aux effets de seuil induits par les effectifs de la Direction générale. Le défaut de cadres de gestion intermédiaires ne permet pas aux responsables de service de faire face aux attentes légitimes et conjuguées du directeur général, des directions opérationnelles et des directions centrales. Il est ainsi proposé de créer 2 postes de catégorie B filière administrative et 1 poste de catégorie A filière administrative par redéploiement de ressources internes (postes vacants de catégorie C depuis plusieurs mois).

A. Service parc cimetière rive droite

Transformation d'un poste de catégorie B de responsable du service parc cimetière rive droite (code PER10738), filière administrative, en catégorie A, filière administrative ou technique

Transfert d'un poste de catégorie C (code PER06225), filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, vers la direction des espaces verts (rapport présenté en point VI)

Transfert d'un poste de catégorie C (code PER06251), filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, vers la direction des bâtiments (rapport présenté en point III)

L'organisation du domaine funéraire est en passe d'être stabilisée par une répartition des missions des équipes des deux parcs, mise en œuvre progressivement depuis quelques années.

Si l'équipe du service parc cimetière rive gauche et du crématorium de Mérignac est aujourd'hui structurée, il convient de finaliser cette organisation sur le parc cimetière rive droite et d'harmoniser les deux services.

Ainsi ces dernières années deux postes de responsables de centre ont été créés dans le but de renforcer le management de proximité et de permettre au responsable de service d'assurer les mêmes missions que son homologue de la Rive gauche :

- Le responsable du centre technique en charge de l'encadrement et l'animation de l'équipe de jardiniers fossoyeurs
- Le responsable du centre administratif en charge de l'organisation et de l'encadrement du travail des agents administratifs et des gardiens du Parc, de la gestion de la régie de recettes et de la qualité de la relation usager.

Cette organisation doit permettre au responsable du service de mener à bien le plan d'actions engagé par Bordeaux Métropole non seulement dans l'animation du dispositif mais surtout en tant que gestionnaire de cimetière. La planification des aménagements des sites (sujet extrêmement sensible compte tenu de la structure géologique particulièrement instable du site) ainsi que la planification de l'activité en sont les axes majeurs.

C'est pourquoi il est proposé que le poste de responsable du service parc cimetière rive droite relève désormais de la catégorie A - filière technique ou administrative – cadre

d'emplois des ingénieurs (ingénieur / ingénieur principal) et des attachés (attaché / attaché principal / directeur).

B. Service ressources humaines

Suppression d'un poste de catégorie C, filière administrative, de gestionnaire RH

Création d'un poste de catégorie B, filière administrative de chargé de gestion RH

Transfert d'un poste de catégorie C, filière technique (code PER09684) vers la direction générale des territoires – pôle territorial ouest (cf rapport de la direction général du territoire)

Il est proposé de supprimer un poste vacant de catégorie C filière administrative (gestionnaire RH, code PER10415) pour créer un poste de catégorie B filière administrative (cadre d'emplois des rédacteurs) intitulé chargé de gestion RH dont les missions principales seraient le suivi des plan de recrutement et de formation individuelle, la coordination des activités de gestion RH déconcentrée et la production de données de gestion et d'indicateurs harmonisés et fiables.

C. Service finances et affaires générales

Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique, d'agent d'entretien

Création d'un poste de catégorie B filière administrative de chargé de gestion budgétaire

Il est proposé de supprimer un poste vacant de catégorie C filière technique (agent d'entretien, code PER05995) pour créer un poste de catégorie B filière administrative (cadre d'emplois des rédacteurs) intitulé « chargé de gestion budgétaire » dont les missions principales seraient de créer ou consolider les outils de suivi d'activités, assurer le suivi des commissions de la direction générale, produire des indicateurs et contrôler l'exécution des procédures comptables.

III. DIRECTION DES BATIMENTS

La direction des bâtiments assure pour Bordeaux Métropole et 6 villes (Bordeaux, Bègles, Bruges, Le Taillan Médoc, Pessac et Ambarès-et-Lagrave) l'ensemble de la maintenance et des travaux dans les bâtiments.

Le présent rapport vise à modifier et à rationaliser l'organisation de la Direction des bâtiments.

A. Création de postes

1. Service Construction et amélioration du patrimoine (SCAP)

Suppression de deux postes de catégorie B (cadres d'emplois des techniciens) de techniciens bâtiment

Suppression d'un poste de catégorie C (cadre d'emplois des agents de maîtrise), de surveillant de travaux

Création de trois postes de catégorie A (grade des ingénieurs/ingénieurs principaux) de chargés d'opérations bâtiments

Ce service assure l'ensemble des projets de constructions neuves et de réhabilitation ainsi que toutes les opérations de Gros entretien et de Renouvellement (GER) sur le patrimoine bâti.

Dans ce cadre, afin d'assurer le plan de charge, il est proposé de supprimer :

- 2 postes de techniciens bâtiment (catégorie B, cadre d'emplois des techniciens) : un poste au sein du centre sports et petite enfance (code PER08581) et un poste au centre administration générale et action sociale (code PER08467) ;
- 1 poste de surveillant de travaux bâtiment, catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise (code PER08649).

et de créer 3 postes de chargés d'opérations bâtiments (catégorie A, filière technique grades d'ingénieur, ingénieur principal) : un poste au sein du centre sports et petite enfance, un poste au centre administration générale et action sociale et un au centre bâtiment technique.

2. Service urgences et petits travaux (SUPT)

Création d'un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des agents de maîtrise) de responsable d'équipe signalétique par transfert d'un poste de catégorie C (code PER06251), filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques de la DAAF DGHQV

Dans le cadre de sa réorganisation présentée ci-après et afin de créer un poste de responsable d'équipe signalétique, un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des agents de maîtrise) est créé par transfert d'un poste de catégorie C à la Direction administrative et financière de la DGHQV.

3. Décret Tertiaire ou décret rénovation tertiaire

En tant que service commun, la direction des bâtiments porte pour le compte des communes (Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Bruges, Le Taillan-Médoc) et Bordeaux Métropole, la gestion et l'achat des fluides, les programmes d'actions pour l'efficacité énergétiques du patrimoine bâti et celui de la gestion de l'eau; Ces missions sont déclinées en plusieurs types d'actions comme la sensibilisation des agents, des usagers, l'amélioration de la performance des bâtiments (la bâti et les installations techniques), la maintenance et le suivi des productions d'énergie photovoltaïque, de solaire thermique, le développement des systèmes numériques pour le suivi et la commande des installations de chauffage, ventilation, climatisation, ainsi que toutes les opérations de maintenance et de dépannage de l'ensemble. A partir de 2021, les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui exige des objectifs à horizon 2050 et le Décret Tertiaire adopté en 2019 imposent un calendrier d'actions pour les bâtiments de plus de 1000 m² (de l'ordre de 300 bâtiments pour la direction des bâtiments). En particulier ces obligations réglementaires définissent des points d'étapes en 2030, 2040 et 2050 qui feront l'objet d'un contrôle par les services de l'état. En 2021, le budget prévisionnel consacré à l'ensemble des consommations fluides et prestations associées est de 21 M€. Entre 2022 et 2026, notre direction déploiera l'ensemble des prestations nécessaires à l'atteinte des objectifs votés par chaque commune et Bordeaux Métropole concernant les performances du patrimoine bâti et les énergies. Dans le cadre de la mutualisation et du processus de Révision du Niveau de Service (RNS), des négociations sont actuellement en cours à un stade avancé pour convenir à la fois des objectifs et des moyens pour l'atteinte de ceux-ci, en particulier concernant les ressources humaines qui seront nécessaires. Ces négociations devraient conduire à la création de plusieurs postes sur la période 2022 – 2026 pour la construction et la réalisation de l'ensemble des plans d'actions Ces postes correspondront à des moyens de consolidation de missions existantes, à des ré internalisation partielles ou totales (exemple des fontaines à boire et du plan d'action économies d'eau qui sera porté par le SUPT de la direction des bâtiments), à des nouvelles missions (décret tertiaire en particulier). Le facteur temps sera déterminant pour la réussite de ces plans, en particulier il est indispensable de disposer dès le début de 2022 des premiers moyens humains pour enclencher les programmes.

Il est donc proposé de créer un poste de chef de projet tertiaire (catégorie A, filière technique, grades d'ingénieur/ingénieur principal) rattaché au responsable du service

études, architecture et archéologie. Le poste sera financé par les remboursements liés aux RNS entre Bordeaux Métropole et les communes concernées.

B. Réorganisation des services

1. Service énergie et maintenance

Redéploiement et modification de libellé de poste de chargé de projets travaux (catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise) en agent en charge du suivi du marché électroménager

Ce service assure l'ensemble de la gestion et la maintenance des équipements indissociables des bâtiments et pilote l'ensemble des achats d'énergies. Il organise et structure les interventions permettant l'atteinte des objectifs d'économie pour tous les fluides (eau et énergies). Il a également la charge de la gestion des informations techniques associées au patrimoine sur lequel l'ensemble de la Direction intervient et assure une mission spécifique sur les immeubles dangereux et les astreintes.

Dans ce cadre afin d'assurer le suivi du marché d'électroménager et de rapprocher cette mission de celles de la gestion des contrats dans une cohérence métiers, il est proposé la transformation d'un poste de chargé de projets travaux, code PER12037 (catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise) du centre coordination générale du service urgences et petits travaux en agent en charge du suivi du marché électroménager et de rattacher celui-ci au centre maintenance des équipements.

2. Service urgences et petits travaux

Transformation d'un poste d'agent technique des ateliers « électricité » (catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques) en poste de gestionnaire financier (catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs)

Création au sein du centre technique de l'unité logistique et de deux équipes (travaux externalisés Bordeaux/antennes et logistique)

Création au sein du centre atelier Bordeaux de trois unités : fermeture du bâtiment et bois, fluides et énergie et second œuvre

Création, au sein du centre atelier sud, de trois équipes : fermeture du bâtiment, électricité et plomberie et second œuvre

a) Centre d'appui technique

Dans le cadre du déploiement de MAGE, outil de GMAO au sein de service urgence et petits travaux, le suivi administratif et financier de l'activité des ateliers doit être renforcé.

C'est pourquoi il est demandé de transformer un poste vacant d'agent technique des ateliers équipe électricité, code PER08643 (catégorie C, filière technique) en poste de gestionnaire financier (catégorie C, filière administrative) et de rattacher celui-ci au responsable de centre appui technique.

D'autre part, afin de structurer, d'harmoniser et de donner de la lisibilité à ce centre sur ces différentes interventions, il est proposé de créer une unité logistique, une équipe « Travaux externalisés Bordeaux/ Antennes » et une équipe logistique.

- Unité logistique

L'unité serait composée de :

- 1 poste de responsable d'unité logistique (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise) créé par la transformation du poste de responsable d'équipe magasin (code PER08529);
- L'équipe logistique composée de :

- 1 poste de responsable d'équipe, également adjoint au responsable d'unité (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise) créé par la transformation du poste d'adjoint au responsable magasin (code PER08573) ;
- 2 postes de magasiniers (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques) existants (code PER08624, PER08547) ;
- 3 postes d'approvisionneurs (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques) : 2 postes créés par transformation des postes de magasiniers existants (code PER08473, PER08637) et 1 poste supplémentaire créé par redéploiement d'un poste vacant de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints techniques) d'adjoint au responsable d'équipe peinture (code PER08562) ;
- 1 poste de référent habillement (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques) existant (PER11876).

- Equipe « Travaux externalisés Bordeaux/ Antennes » au sein de l'unité travaux externalisés

Elle serait composée de :

- 1 poste de responsable d'équipe (catégorie B, cadre d'emplois des techniciens) créé par la transformation d'un poste de chargé de projet (code PER11467), catégorie B, cadre d'emplois des techniciens ;
- 9 postes de chargé de projet travaux (catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise): 7 postes existants (code PER12024, PER12038, PER12026, PER12154 , PER08694, PER12023, PER08453), 2 postes supplémentaires créés par la transformation d'un poste d'agent technique des ateliers (PER 12190) de l'unité Bègles et d'un poste de chargé de projet à l'unité signalétique (code PER12031), catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- 1 poste d'assistante administrative existant (PER08712)

b) Centre ateliers Bordeaux

Dans un souci de structuration, il est proposé de créer 3 unités permettant de regrouper les métiers par thématiques et de revoir la composition et la dénomination de certaines équipes par redéploiement et transformation de postes.

- Unité fermeture du bâtiment et bois

Cette unité serait composée de :

- 1 poste de responsable d'unité (catégorie B, cadre d'emplois des techniciens) créé par transformation du poste de responsable de production, adjoint au responsable de centre (code PER12021)
- L'équipe menuiserie actuelle : 13 postes d'agents techniques des ateliers dont un responsable d'équipe
- L'équipe maçonnerie actuelle : 6 postes d'agents techniques des ateliers dont un responsable d'équipe
- L'équipe serrurerie actuelle : 8 postes d'agents techniques des ateliers dont un responsable d'équipe

- Unité fluides et énergie

Elle serait composée de :

- 1 poste de responsable d'unité (catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise) créée par transformation d'un poste d'agent multi technique vacant (code PER12041) ;
- L'équipe plomberie, composée de :
 - 1 poste de responsable d'équipe existant, catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise
 - 1 poste d'adjoint au responsable d'équipe existant, catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise
 - 1 poste de plombier, gestionnaire de la ressource eau (catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise), créé par transformation du poste d'adjoint au responsable d'équipe maçonnerie (PER08531)

- 16 postes d'agents techniques des ateliers existants : 14 postes existants et 2 postes supplémentaires créés par redéploiement de postes d'agents techniques des ateliers de l'équipe multi technique (PER09733 et PER08545)
 - L'équipe électricité actuelle : 13 postes d'agents techniques des ateliers dont un responsable d'équipe et un adjoint au responsable d'équipe

- Unité second œuvre

Elle serait composée de :

- 1 responsable d'unité (catégorie B, cadre d'emplois des techniciens) créé par transformation du poste de responsable de l'unité signalétique (PER12017), catégorie B, cadre d'emplois des techniciens ;
- L'équipe multitechnique dont la dénomination devient Equipe polyvalents composée de :
 - 1 poste de responsable d'équipe existant (code PER08632)
 - 5 postes d'agent technique des ateliers (catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques) : 4 postes existants (code PER08460, PER08631, PER08458, PER08628) et 1 poste supplémentaire créé par redéploiement d'un poste d'agent technique des ateliers « menuiserie » (code PER10413)
- L'équipe signalétique composée de :
 - 1 poste de responsable d'équipe, poste supplémentaire créé par suppression d'un poste de catégorie C de la direction administrative et financière de la DGHQV qu'il convient de transformer en catégorie C (cadre d'emplois des agents de maîtrise)
 - 2 postes existants de chargés de projets (code PER12030, PER12033)
 - 6 postes existants d'agents technique des ateliers (PER08511, PER08512, PER08630, PER08584, PER08533, PER08478) ;
- L'équipe peinture dont la dénomination devient équipe peinture et revêtements de sols composée de :
 - 1 poste existant de responsable d'équipe (code PER08480)
 - 9 postes d'agent techniques des ateliers (catégorie C de la filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques) dont un poste d'adjoint au responsable d'équipe: 5 postes existants (code PER08445, PER08509, PER08536, PER08593, PER08602) et 4 postes créés par redéploiement de postes d'agent techniques des ateliers de l'équipe multi-technique (code PER08627, PER08733, PER08629, PER08457).

c) Centre ateliers Sud

Dans une logique de métier, afin de mettre en œuvre la mutualisation et de doter le centre sud d'un atelier de conception en menuiserie, il est proposé de fusionner les équipes de menuiserie de Pessac et de Bègles.

Dans ce cadre, l'équipe menuiserie/ serrurerie de l'unité Pessac change de dénomination et devient l'équipe fermeture du bâtiment et sera composée de :

- 1 poste de responsable d'équipe (poste de responsable d'équipe menuiserie/serrurerie existant code PER09614)
- 8 postes d'agent techniques des ateliers : 5 postes existants (code PER09598, PER09628, PER09608, PER09594) et 3 postes (catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques) de l'unité de Bègles (code PER12182, PER12193, PER12192).

Toujours dans un souci de cohérence métiers, il est proposé de structurer les équipes de l'unité de Bègles en :

- Équipe électricité : composée d'un poste de responsable d'équipe existant (code PER12194) et de 3 postes existants d'agents techniques des ateliers (code PER12184, PER12186, PER12187) ;

- Équipe plomberie et second œuvre : composée d'un poste existant de responsable d'équipe (code PER12195) et de 5 postes d'agents technique des ateliers existants (PER12204, PER12188, PER12189, PER12185, PER12191).

3) Service coordination et appui - Centre finances et comptabilité

Création de deux unités : unité fluides, maintenance et petits travaux et unité construction et amélioration du patrimoine

Création de deux équipes

Dans un souci d'efficacité et de lisibilité des missions du centre finances et comptabilité, il est proposé de créer deux unités et une activité.

a) *Unité construction et amélioration du patrimoine*

Cette unité serait composée d'un poste de responsable d'unité (catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs), créé par transformation du poste d'adjoint au responsable de centre (code PER08672).

Cette unité serait décomposée en deux équipes :

➤ Équipe 1

L'équipe 1 serait composée d'un poste de responsable d'équipe, catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs, créé par transformation du poste de gestionnaire administratif et financier grands projets, catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs (code PER08585) et de 5 postes existants de gestionnaire budgétaire et comptable existants (code PER08676, PER10978, PER08556, PER08559, PER08546).

➤ Équipe 2

L'équipe 2 serait composée d'un poste de responsable d'équipe, catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs, créé par transformation du poste de gestionnaire budgétaire et comptable des opérations complexes, catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs (code PER12596) et de 5 postes de gestionnaire budgétaire et comptable existants (code PER08560, PER08501, PER12197, PER08704, PER12198).

b) *Unité fluides, maintenance et petits travaux*

Cette unité serait constituée d'un poste de responsable d'unité, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs, créé par transformation du poste de gestionnaire budgétaire et comptable, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs (PER08461) et de 5 postes de gestionnaire budgétaire et comptable existants (code PER08590, PER10980, PER08686, PER08654, PER10567).

c) *Une activité efficacité et méthode*

Cette activité serait directement rattachée au centre afin de travailler sur la préparation budgétaire et sur l'optimisation des différents process. Cette activité serait composée de :

- 1 poste de gestionnaire comptable situations complexes et préparation budgétaire (catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs), créé par transformation du poste de gestionnaire budgétaire et comptable (code PER)
- 2 postes de gestionnaires comptables situations complexes et relation fournisseurs (catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs), créés par transformation des postes de (code PER08447, PER10979).

C. Ouverture de postes aux agents non-titulaires

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions des postes de catégorie A de :

- L'ensemble des postes de chargé d'opérations bâtiments du service construction et amélioration du patrimoine, cadre d'emplois des ingénieurs (code PER08489, PER12605, PER10704, PER08520, PER10702, PER12604, PER08620, PER12521, PER12563, PER12307, PER10977, PER10477, PER08549, PER08714, PER08724, PER08558, PER12606)
- Le poste de responsable de centre marchés publics, cadre d'emplois des attachés (code PER10573)

il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3- 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération des candidats retenus pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade d'attaché ou d'ingénieur territorial) et 46 166.76 € annuels (dernier échelon du grade d'attaché ou d'ingénieur principal).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

IV. DIRECTION DE L'EAU

Le présent rapport vise à modifier l'organisation de la direction de l'eau

A. Service maîtrise d'ouvrage

Création d'un poste de catégorie A filière technique de chef de projet travaux (code PER12049)

Suppression d'un poste de catégorie B filière technique, de chargé d'études/instruction (code PER12049)

Transfert d'un poste de catégorie A filière technique (code PER12045) vers la direction générale RH et administration générale (cf rapport CT du 24 juin 2021 de la DGRHAG)

Afin d'assurer le démarrage du programme de renouvellement du réseau en eau potable qui sera porté par la direction de l'eau avant la création de la régie en 2023 et faire face à l'accroissement de la charge de travail que cela engendre, l'équipe actuelle du centre travaux Bordeaux Rive Droite, composée de 9 agents, doit être renforcée par la création d'un poste de catégorie A, filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), de chef de projet travaux.

Il convient donc de supprimer un poste de chargé d'études/instruction (catégorie B filière technique cadre d'emplois des techniciens).

B. Service autorité organisatrice

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence de défense extérieure contre l'incendie est confiée à Bordeaux Métropole, pour ses 28 communes. Elle doit, en la matière,

- Réaliser les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés ;
- Assurer en permanence la mise à disposition et le bon fonctionnement des moyens fixes nécessaires à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
- Réaliser et garantir en permanence l'accessibilité, la numérotation et la signalisation des points d'eau ;
- Réaliser en amont des points d'eau les ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement : cela signifie que la collectivité en charge de la DECI doit financer via le budget général les travaux sur le réseau d'eau potable (ex. : renforcement du réseau, augmentation de la capacité du réservoir).

L'équipe DECI est actuellement composée de deux postes de chargé d'exploitation (filière technique, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens territoriaux) et de deux postes de surveillant de travaux (catégorie C de la filière technique).

Cependant, face à la complexification des tâches, cette organisation ne permet pas d'engager en parallèle les dossiers structurants du service DECI que représentent :

- la mise à jour précise de la liste des Points d'Eau Incendie (PEI) publics ou privés, nécessaire préalable à la prise d'un arrêt métropolitain ;
- l'élaboration du Schéma métropolitain de DECI ;
- l'organisation de la gestion du patrimoine des Hydrants publics de Bordeaux Métropole (base de données).

C'est pourquoi il convient de créer un poste de catégorie B, filière technique (cadre d'emplois des techniciens) de chargé d'exploitation DECI et de supprimer le poste de catégorie B, filière technique (cadre d'emplois des techniciens) de technicien patrimoine (code PER12070).

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions des postes de catégorie A de :

- Le poste de chef de projet travaux, cadre d'emplois des ingénieurs (code PER06295)
- Le poste de responsable de centre assainissement, cadre d'emplois des ingénieurs (code PER06312)

il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3- 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération des candidats retenus pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial) et 46 166.76 € annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

V. DIRECTION ENERGIE, ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Créée en 2016 au moment de la constitution de Bordeaux Métropole et des prises de compétences issues de la loi MAPTAM, la direction énergie, écologie et développement durable est chargée de conduire la mise en œuvre la transition énergétique et écologique du territoire métropolitain, et d'assurer le pilotage stratégique et l'évaluation de la politique climat énergie de la Métropole. Elle mène une action transversale au sein de la collectivité et une animation territoriale, au service des communes et des habitants.

Elle porte ainsi des thématiques et pilote des compétences très variées : énergie (production et distribution, mais aussi maîtrise des consommations), qualité de l'air, santé environnementale, adaptation au changement climatique, gouvernance alimentaire, accompagnement au changement de comportements, participation citoyenne, solidarités territoriales.

En ce début de mandat, la feuille de route « Vers un nouveau cap métropolitain 2020-2026, pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire » accroît fortement les ambitions de Bordeaux Métropole, avec comme objectifs principaux :

- d'accélérer la production d'énergie renouvelable locale ;
- de faire de la Métropole un territoire bas carbone ;
- de développer une animation territoriale susceptible d'accompagner l'ensemble des acteurs vers une contribution à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique de notre espace.

La mise en œuvre de cette feuille de route nécessite un changement d'échelle sur certaines actions déjà engagées par la direction, mais aussi le développement d'actions nouvelles. Cet important redimensionnement du plan de charge de la DEEDD requiert non seulement le renforcement des effectifs, afin de conforter certaines équipes et d'intégrer de nouvelles missions et compétences, mais aussi l'adaptation de l'organisation.

Au total, 12 postes sont ainsi à créer, dont 11 en catégorie A et 1 en catégorie C, à répartir dans les services « pilotage stratégique » et « production et distribution d'énergie ». Le financement de ces postes a été recherché et sécurisé, via un conventionnement spécifique de 3 ans avec la Banque Européenne d'Investissement pour une partie d'entre eux, et des recettes pérennes pour d'autres (redevances et autres produits des services, sur le volet énergie renouvelable). Pour les postes financés uniquement sur 3 ans, des contrats de projet seront proposés : cela concerne 7 des 12 postes envisagés : 2 postes de chef de projets réseaux de chaleur, 1 poste de conducteur d'opération réseaux de chaleur, 2 postes de chargé de mission « territoire bas carbone » et 2 postes de chargé de mission de « accompagnement des acteurs».

Les évolutions envisagées pour la DEEDD sont détaillées ci-après, service par service, et trouvent leur traduction dans l'organigramme révisé ci-joint.

A. Service production et distribution d'énergie

Création de sept postes de catégorie A, filière administrative ou technique

Création de deux centres : centre de réseaux de chaleur et centre énergies durables

Ce service porte deux grands types de missions, en lien avec les transferts de compétences en matière d'énergie consécutifs à la loi MAPTAM.

Le premier est centré sur la gestion des sept contrats de concession de gaz et des neuf contrats de concession d'électricité transférés à la Métropole en 2015; 2 postes de chargé de mission (un poste de catégorie A de la filière administrative et un poste de catégorie A de la filière technique) sont affectés à ces missions.

Le second, assumé par sept postes de chargé de mission (deux postes de catégorie A de la filière administrative et cinq postes de catégorie A de la filière technique), embrasse la question du développement des énergies renouvelables et a pour objets :

- la planification énergétique, via un schéma directeur de l'énergie en cours d'élaboration ;

- le développement de projets de production d'énergie renouvelable ou de récupération : réseaux de chaleur, fermes photovoltaïques, équipements de production photovoltaïque sur le bâti public ou privé, unités de méthanisation... ;
- la gestion, via des concessions de service public ou en régie, de certains de ces équipements de production et distribution d'énergie : à ce jour uniquement des réseaux de chaleur (cinq en fonctionnement + deux en cours de réalisation).

1) Adaptation des effectifs du service

Malgré les efforts et les moyens engagés pour déployer de nouveaux projets, qui se sont effectivement traduits par la multiplication des équipements de production d'énergie renouvelable sur le territoire, la progression des volumes d'énergie produits reste insuffisante pour garantir l'atteinte de l'objectif cible de Bordeaux Métropole : celui de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Pour y parvenir, il s'avère nécessaire d'augmenter notablement le rythme de mise en œuvre de nouveaux projets, d'une part de réseaux de chaleur et d'autre part d'équipements photovoltaïques. En effet, les études menées ces derniers mois démontrent l'existence d'un potentiel de développement important sur le territoire métropolitain, en ces deux domaines ; la mobilisation de ces potentiels requiert cependant l'engagement de moyens d'ingénierie supplémentaires importants, dont ne dispose pas le service.

C'est pourquoi il est proposé la création de :

- 1 poste de responsable de centre réseaux de chaleur (catégorie A filière technique, grades d'ingénieur, ingénieur principal) ;
- 2 postes de chef de projets réseaux de chaleur (catégorie A filière technique, grades d'ingénieur, ingénieur principal), créés pour la durée du projet estimée à 3 ans ;
- 1 poste de conducteur d'opération réseaux de chaleur (catégorie A filière technique, grades d'ingénieur, ingénieur principal) créé pour la durée du projet estimée à 3 ans ;
- 1 poste de chargé de mission réseaux de chaleur (catégorie A filière administrative ou technique, grades d'ingénieur, ingénieur principal ou grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial) ;
- 2 postes de chef de projets photovoltaïque (catégorie A filière technique, grades d'ingénieur, ingénieur principal).

Les postes auront pour mission :

- la conduite de projets de nouveaux réseaux de chaleur et unités de production photovoltaïque ;
- le suivi et le contrôle de l'exploitation de ces équipements.

2) Adaptation de l'organisation du service

L'augmentation notable des effectifs du service nécessite de le structurer, afin de rendre opérantes ses conditions de pilotage. Il est donc proposé de créer deux centres : centre de réseaux de chaleur et centre énergies durables.

a. Centre réseaux de chaleur

Ce centre sera composé de 11 postes qui auront pour mission le développement et la gestion des réseaux de chaleur sur le territoire, à savoir :

- 1 poste de catégorie A filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), responsable de centre, également chef de projet réseaux de chaleur (1 poste à créer)
- 6 postes de catégorie A filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), chef de projets réseaux de chaleur (4 postes existants code PER10948, PER10949, PER06333, PER12503 et 2 postes à créer)
- 3 postes de catégorie A filière administrative ou technique (grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial ou grades d'ingénieur, ingénieur principal), chargé de missions réseaux de chaleur (1 poste existant code PER12502, 1 poste dont l'intitulé est à modifier PER06332, chargé de mission délégation de service public et 1 poste à créer) ;
- 1 poste de catégorie A filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), conducteur d'opérations réseaux de chaleur (1 poste à créer).

b. Centre énergies durables

Ce centre sera composé des 5 postes qui auront pour mission le développement des diverses filières d'énergie renouvelable, le pilotage des concessions de distribution d'énergie et un volet innovation / ville intelligente, à savoir :

- 2 postes de catégorie A filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), chargé de mission suivi et contrôle des concessions d'électricité et de gaz (postes existants code PER09549, PER10705);
- 1 poste de catégorie A filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), chargé de mission développement des énergies renouvelables et planification (poste existant code PER09785);
- 2 postes de catégorie A filière technique (grades d'ingénieur, ingénieur principal), chargé de mission photovoltaïque (2 postes à créer).

Les fonctions de responsable de centre seront assumées par le responsable de service.

B. Service pilotage stratégique

Création de quatre postes de catégorie A, filière administrative ou technique, de chargé de mission

Création d'un poste de catégorie C, filière administrative, d'assistant de gestion administrative

Création de deux services : service coordination et appui et service pilotage et animation des transitions

Ce service est actuellement constitué de trois centres : le centre RH et administration générale, le centre finances - marchés, et le centre territoires et transitions. Les deux premiers centres sont dédiés aux fonctions supports pour l'ensemble de la direction, tandis que le troisième assume des missions de pilotage et d'animation transversale sur les sujets de transition énergétique et écologique, avec notamment :

- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan climat métropolitain et de la labellisation Cit'ergie ;
- l'accompagnement des directions métropolitaines et mutualisées sur les questions d'éco-exemplarité et d'évolution des pratiques ;
- la gestion de l'observatoire des transitions énergétique et écologique ;
- l'animation des partenariats-cadre avec les acteurs institutionnels et financeurs des politiques de transition ;
- l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique.

1) Adaptation des effectifs du service

En ce début de mandat, la Métropole s'engage, avec la révision de son Plan climat et sa mise en conformité avec le SRADDET néo-aquitain, dans une ambition renouvelée : celle de devenir à l'horizon 2050 un territoire non-seulement à énergie positive mais aussi bas carbone. L'adoption d'une trajectoire et d'un plan d'action carbone d'une part, et le déploiement d'une ingénierie d'accompagnement des différentes catégories d'acteurs du territoire dans des démarches de transition énergétique et écologique d'autre part, nécessite un renforcement des équipes.

C'est pourquoi il est proposé, au sein du centre « territoire et transitions », la création de:

- 2 postes de chargé de mission « territoire bas carbone » (catégorie A, filière administrative ou technique, grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial ou grades d'ingénieur, ingénieur principal), créés pour la durée du projet estimée à 3 ans afin d'assumer la mise en œuvre d'une comptabilité carbone et l'animation de ses organes de gouvernance ;
- 2 postes de chargé de mission de « accompagnement des acteurs » (catégorie A, filière administrative ou technique, grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial ou

grades d'ingénieur, ingénieur principal), créés pour la durée du projet estimée à 3 ans afin de déployer une animation territoriale ciblée et un soutien aux acteurs-clefs métropolitains, vers une transition énergétique et écologique de leurs modes de faire : les entreprises, les communes, le tissu associatif ;

- 1 poste d'assistant administratif (catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs) au sein du centre « RH et administration générale », en soutien global du développement de l'activité de la direction.

2) Adaptation de l'organisation du service

L'augmentation des effectifs du centre « territoire et transitions », et le caractère stratégique des missions qu'il porte à l'échelle de la collectivité, conduit à proposer à scinder l'actuel service « pilotage stratégique » en deux services : service coordination et appui et service pilotage et animation des transitions.

a. Service coordination et appui

Le service serait centré sur les fonctions supports et comprendrait les centres « RH et administration générale » et « finances-marchés »

Le poste de responsable de service serait assuré par le directeur adjoint (cadre d'emplois des administrateurs et des attachés).

➤ Centre RH et administration générale

Il serait composé de :

- 1 poste de catégorie B, filière administrative (code PER05973), responsable de centre ;
- 1 poste de catégorie B, filière administrative (code PER06330), chargé de gestion administrative ;
- 3 postes de catégorie C, filière administrative (code PER06327, PER08543 et 1 poste à créer), assistant administratif.

➤ Centre finances-marchés

Il serait composé de :

- 1 poste de catégorie A, filière administrative (code PER10950), responsable de centre ;
- 3 postes de catégorie C, filière administrative (code PER08550, PER09547, PER05972) d'assistant comptable et marchés.

b. Service pilotage et animation des transitions

Il rassemblerait les 5 postes actuellement positionnés au sein du centre « territoire et transitions :

- 1 poste de catégorie A, filière administrative (grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial), responsable de service, anciennement responsable de centre territoires et transitions (code PER10953) ;
- 3 postes de catégorie A, filière administrative ou technique (grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial ou grades d'ingénieur, ingénieur principal) chargé de mission (code PER10951, PER10952, PER12504)
- 1 poste de catégorie B, filière administrative (code PER05970), chargé de participation et communication.

Ainsi que :

- 4 postes de catégorie A, filière administrative ou technique grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial ou grades d'ingénieur, ingénieur principal) chargé de mission dont les missions sont décrites dans le point 1 (4 postes à créer) ;

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En cas de recrutement par voie statutaire infructueux et compte tenu des spécificités des missions des postes de catégorie A suivants :

- Les 3 postes de chef de projet réseaux de chaleur dont un responsable de centre,
- Le poste de chargé de mission réseaux de chaleur,
- Le poste de conducteur d'opérations réseaux de chaleur,
- Les 2 postes de chargé de mission photovoltaïque,
- Les 2 postes de chargé de mission « territoire bas carbone »,
- Les 2 postes de chargé de mission « accompagnement des acteurs »,
- Le poste de directeur adjoint (également responsable de service coordination et d'appui) cadre d'emplois des administrateurs et des attachés

il est proposé au Conseil de la Métropole de pourvoir au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3- 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération des candidats retenus pourra être fixée, selon le poste, en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des administrateurs ou des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 25°923.12€ (1^{er} échelon du grade d'administrateur ou 21 930.60€ (1^{er} échelon du grade d'attaché ou d'ingénieur territorial) et 45°166.76€ (dernier échelon du grade d'administrateur) ou 46°335,36 € (dernier échelon du grade de directeur territorial ou 46 166.76 € annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

VI. DIRECTION DES ESPACES VERTS

A. Service Logistique – Centre Production végétale

Evolution d'intitulé et de missions d'un poste de catégorie C, filière technique

L'activité de production végétale est en pleine expansion avec l'arrivée progressive et régulière des services espaces verts des communes en cycle de mutualisation et les demandes croissantes des communes, notamment pour répondre aux enjeux de végétalisation de l'espace public et de lutte contre le réchauffement climatique. Le centre production végétale doit s'adapter et se doter de ressources suffisantes pour répondre aux objectifs fixés, en dépassant de façon significative les 220 000 plantes produites annuellement.

Il est ainsi proposé de créer un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des adjoints techniques), d'agent de production horticole en supprimant un poste, prochainement vacant, de catégorie C, filière technique (code PER11745), de livreur productions végétales. La prise en charge de la livraison est redéployée à l'échelle du service de façon à maintenir ce service.

B. Service Gestion des Parcs et Jardins – Centre Hypercentre métropolitain

Transfert d'un poste de catégorie C, filière technique de la direction d'appui administrative et financière de la direction générale haute qualité de vie et transformation de celui-ci en poste de catégorie C, filière technique, de jardinier

Le secteur de l'unité Bordeaux Sud – Nansouty/Saint Genès connaît un surcroît d'activité. Il est donc demandé une création de poste de jardinier (catégorie C - filière technique – cadre d'emplois des adjoints techniques).

Cette création de poste s'effectuera par transfert d'un poste d'adjoint technique catégorie C filière technique de la direction d'appui administrative et financière de la direction générale haute qualité de vie (code PER06225).

VII. DIRECTION PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

A. Direction Adjointe Exploitation

Transformation d'un poste de catégorie B, filière technique de chargé de coordination en catégorie A, filière administrative ou technique

Depuis 2014, le poste de directeur adjoint en charge de l'exploitation était secondé par un poste de catégorie B, filière technique de chargé de coordination (code PER09737), qui assure l'homogénéisation du fonctionnement des zones de collecte et de la répartition des moyens (humains et matériel) entre elles.

Aujourd'hui, en plus des missions de coordination, le poste est attendu pour prendre en charge des missions transverses plus larges, sur l'exploitation, au niveau du pilotage, de l'animation et de la relation usagers, et notamment pour :

- Définir, mettre en œuvre et suivre les indicateurs de pilotage de l'exploitation
- Accompagner les encadrants (facilitation) sur l'innovation managériale, les rituels d'animation et le reporting
- Optimiser et repenser le processus de relation aux usagers en l'inscrivant dans une démarche d'amélioration

C'est pourquoi il est proposé que le poste de chargé de coordination relève désormais de la catégorie A, filière administrative ou technique (grades d'attaché, attaché principal, directeur territorial ou grades d'ingénieur, ingénieur principal).

B. Centre Matériel et Sites

Création de l'unité entretien matériel et site Eysines par regroupement de l'unité entretien matériel Eysines et de l'unité entretien site Eysines

Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des agents de maîtrise) de responsable d'unité entretien site Eysines

Transformation d'un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des agents de maîtrise) de responsable d'unité entretien matériel Eysines en responsable d'unité entretien matériel et site Eysines

Transfert de cinq postes de catégorie C, filière technique, de l'unité entretien site Eysines vers l'unité entretien matériel et site Eysines

Création d'un poste de catégorie C, filière technique, d'agent d'exécution entretien sites sur Latule

Lors de la mise en place du 3ème site administratif de la direction sur le site d'Eysines, deux postes de responsable d'unité ont été créés au sein du Centre Matériel et Sites sur ce dépôt. Ces postes sont dédiés aux agents relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Or, après plusieurs années de fonctionnement, il s'avère que la présence d'un seul responsable d'unité a permis de répondre aux besoins d'opérationnalité sur ce site.

Il est donc proposé de supprimer un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des agents de maîtrise) de responsable d'unité (code PER10444) et d'entériner le regroupement de l'unité entretien matériel et de l'unité entretien site qui seront placées sous l'autorité du responsable de l'unité entretien matériel et sites Eysines (code PER10443).

Le poste de magasinier polyvalent (code PER10461), et les 4 postes d'agent d'exécution entretien sites Eysines (code PER08780, PER08897, PER08913, PER10462) rejoignent l'unité entretien matériel et sites Eysines.

Il est également proposé de créer un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des adjoints techniques) d'agent d'exécution entretien sites sur Latule.

C. Service Valorisation

Suppression d'un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des adjoints techniques), d'agent de maintenance

Création d'un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des adjoints techniques) de magasinier

Le service Valorisation compte un effectif de 154 agents répartis sur 17 sites (16 centres de recyclage et le dépôt d'Eysines).

La gestion des produits d'entretien et du matériel pour les 16 centres de recyclage et l'équipe d'entretien est assurée actuellement par le poste de contremaître du centre entretien. Cette mission comprend les activités suivantes : préparation des commandes, réception, stockage, suivi et inventaire des stocks, approvisionnement sur les centres de recyclage.

Parallèlement, la gestion des équipements de protection Individuelle pour les 154 agents du service est assurée par un des postes de contremaître du centre de recyclage. Cette mission comprend les activités suivantes : préparation des commandes, réception, stockage et préparation des EPI, suivi et inventaire des stocks, gestion du linge sale, approvisionnement sur les centres de recyclage.

Ces missions sont devenues de plus en plus complexes et chronophages et se font désormais au détriment de certaines missions principales de ces deux postes.

C'est pourquoi il convient de créer un poste de catégorie C, filière technique (cadre d'emplois des adjoints techniques) de magasinier et de supprimer un poste vacant (cadre d'emplois des adjoints techniques) d'agent de maintenance (code PER08797).

Récapitulatif des évolutions de ressources :

Direction générale	Postes créés				Postes supprimés				Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A	B	C	Total	A	B	C	Total			
DG haute qualité de vie	18	2	3	23	1	5	6	12	11	971 211,41 €	566 539,99 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU la loi n°84-53, et ses articles 3 et 3-1, du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis rendu par le Comité technique du 7 Juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications, créations et suppressions des postes ci-dessus mentionnés.

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués.

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---